

10 Grande interview



(EDDY MOTTAZ POUR LE TEMPS)

ENTREPRISES RESPONSABLES

L'initiative sur les entreprises responsables divise les milieux économiques. Ce débat entre le président de Nestlé et l'ancien conseiller national PDC en est la parfaite illustration

PROPOS RECUEILLIS
PAR VINCENT BOURQUIN, VALÈRE GOGNIAT
@bourquini, @valeregogniat

L'on ne pensait bien sûr pas qu'ils allaient se mettre d'accord. Mais l'on n'imaginait pas non plus que la discussion serait si animée. *Le Temps* a réuni le président de Nestlé, Paul Bulcke, et l'ancien conseiller national PDC Dominique de Buman, tous deux fortement engagés dans la campagne sur l'initiative pour des entreprises responsables soumise au peuple le 29 novembre. Le premier s'y oppose, le second la soutient.

En préparant ce débat, M. de Buman nous disait au téléphone que Nestlé était une entreprise qu'il jugeait «raisonnable». Si un soutien à cette initiative vous juge ainsi, comment expliquez-vous, M. Bulcke, que vous y soyez si radicalement opposé?

Paul Bulcke: Nous sommes manifestement considérés comme raisonnables, mais pas responsables. L'objectif derrière cette initiative est partagé par tous: préserver les droits humains et l'environnement. Mais l'initiative manque son objectif. Elle est même contre-productive.

Si l'on se dit favorable aux droits humains et à l'environnement, il faut voter non, car cela activera le contre-projet qui, lui, atteint ces objectifs. Et ce pour trois raisons: le texte dit que les entreprises ne sont pas seulement responsables de leurs propres actes, mais aussi de ceux de quiconque lié de près ou de loin à leur activité. Cela rend l'entreprise responsable d'actes de tiers, ce qui est aberrant. Deuxièmement, dans le cas d'une plainte,

le texte stipule que les entreprises seraient d'abord coupables, ce qui supprime la présomption d'innocence et renverse le fardeau de la preuve. Troisièmement, cela obligerait de juger, ici en Suisse, des faits qui se passent ailleurs dans le monde, sans aucun respect pour les systèmes juridiques de ces pays. A notre siège social de Vevey, une centaine de nationalités se côtoient, avec la même question mêlée d'incompréhension: comment la Suisse peut-elle prétendre à un tel rôle?

Vous avez beaucoup voyagé dans le monde, vous avez réalisé que la justice n'était pas la même partout...

P. B.: Oui, j'ai travaillé et vécu dans de nombreux pays. Et c'est vrai, le monde n'est pas parfait. De nombreux pays sont en développement. Nestlé y travaille et participe à leur développement par conviction, pas par obligation. Cette initiative est assez dangereuse. Elle sous-entend que ces pays ne sont pas à niveau et qu'il faut reprendre la main. Si l'on ajoute l'incertitude juridique permanente de recevoir des plaintes pour des actions sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle direct, une telle initiative risquerait de remettre en cause tout engagement dans des pays où l'on n'est pas sûr à 100% de ce qui s'y passe.

Dominique de Buman, vous dites que Nestlé est une entreprise raisonnable. Ne faites-vous donc pas confiance aux propos de son président?

Dominique de Buman: Cette initiative n'est pas une «Lex Nestlé». Et je regrette que Nestlé s'associe à la protection des moutons noirs. Monsieur Bulcke affirme que c'est aberrant d'avoir une responsabilité pour des tiers. Cette initiative ne le prévoit pas. C'est le système libéral suisse qui prévoit qu'on a une responsabilité pour ses collaborateurs, en l'occurrence, ici, pour les entreprises et les relations d'affaires que l'on contrôle. C'est dans le texte de l'initiative. Il n'y a pas non plus d'inversion du fardeau de la preuve: il est clairement prévu qu'une personne lésée devra faire tout le travail pour prouver le dommage, devant un tribunal suisse. Après, il y a la clause libératoire impliquée par les programmes de diligence que Nestlé met assez idéalement en place. Il n'y a donc en tout cas pas d'insécurité juridique. On va créer au contraire de la clarté, éviter les zones grises.

Eviter des zones grises, c'est positif, non?

P. B.: Monsieur de Buman, vous êtes érudit au niveau légal...

D. d. B.: Non, non, ce n'est pas mon point fort...

P. B.: Le texte est clair et il n'y a pas d'interprétation à faire. Ce texte aura des conséquences sur la transparence.

Expliquez-nous: si l'initiative passe, vous serez moins transparents, chez Nestlé?

P. B.: Prenons l'exemple du travail des enfants, qui ne devrait pas avoir sa place dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons travaillé avec des ONG en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire et au Ghana. Nous avons identifié 18000 enfants qui étaient exposés à des travaux inacceptables vu leur jeune âge. Nous les avons aidés à obtenir des actes de naissance, nous avons construit des écoles, organisé le transport dans ces établissements pour 10000 d'entre eux. Mais il en reste 8000. Bien sûr, on peut nous dire «honte à vous», mais on est transparents sur ce que l'on a fait. Faudrait-il abandonner nos efforts pour les 500000 autres agriculteurs avec lesquels on travaille dans le monde à cause du risque d'être épinglés pour ce qui reste à faire?

Dominique de Buman, ces arguments viennent directement du terrain. Vue ainsi, cette initiative ne manque-t-elle pas carrément sa cible?

PAUL BULCKE

«Cet absolutisme moral ne doit pas rendre toute discussion impossible»

respectueux du travail des enfants, des femmes, de l'environnement s'appliquerait à ces entreprises et vous n'auriez aucune crainte.

Paul Bulcke, vous donnez l'impression d'avoir peur d'être condamné alors que M. de Buman le dit, Nestlé est plutôt un modèle...

P. B.: On n'est pas naïfs. Avec cette initiative, nous rentrerions dans une période d'incertitude légale, avec le risque d'être accusés ou d'avoir des plaintes, de devoir en permanence prouver notre innocence. Je préférerais utiliser toute cette énergie pour forger un monde meilleur. En général, les entreprises suisses sont appréciées car elles aiment travailler avec respect pour les gens. C'est un comble que ce soit en Suisse que l'on cherche à supprimer cela.

Dominique de Buman, vous comparez que, pour une entreprise puisse être néfaste?

D. d. B.: Je répète qu'il ne s'agit pas d'un débat sur Nestlé. Cette initia-

PROFIL

1954 Naissance.

1979 Rejoint Nestlé comme stagiaire marketing.

1980-2004 Gravit différents échelons chez Nestlé, du Pérou à l'Allemagne, en passant par l'Équateur, le Chili, le Portugal ou la République tchèque.

2004-2008 Vice-président exécutif du groupe, responsable de la zone Amériques.

2008-2016 Directeur général de Nestlé.

2017 Nommé président de Nestlé.



DOMINIQUE DE BUMAN

«Il est regrettable que Nestlé défende des moutons noirs»

tive est un texte général. Au-delà de cela, dans notre système suisse, vous n'avez pas d'applicabilité immédiate d'une initiative (sauf si l'on a des chiffres très précis, comme pour l'initiative Weber). Rappelez-vous qu'avec notre initiative, le parlement avait mis sous toit un contre-projet avec lequel le comité d'initiative était d'accord. La seule condition était que la responsabilité civile ne devait pas être évacuée. Aujourd'hui, le contre-projet indirect, c'est du papier glacé. De la bureaucratie mise en place par des milieux politiques qui habituellement n'aiment pas la bureaucratie. Le contre-projet indirect des Chambres ne prévoit aucune sanction contre les actes illicites dont sont victimes des enfants, des femmes et l'environnement.

Il y avait pourtant un vrai contre-projet...

D. d. B.: Oui et jusqu'à la dernière minute, je sais que Nestlé voulait trouver une solution. Malheureusement, vous avez été freinés par Syngenta, Glencore et Economiesuisse.

P. B.: Vous n'êtes pas bien informé...

D. d. B.: Au contraire, je suis trop bien informé. Vous avez été pris dans ce vent. Nestlé était le premier d'accord pour dire qu'il fallait un texte d'application pour délimiter la taille des entreprises. Définir le chiffre d'affaires, le bénéfice.

Du côté de Nestlé, vous étiez réellement pour ce contre-projet initial?

P. B.: Non, nous étions ouverts à un compromis. Car ce qu'on a maintenant est trop démesuré. Il y avait deux lignes rouges à ne pas franchir. La première: on voulait être responsables de nos actes, mais pas de ceux de tiers. La seconde: on s'opposait au renversement du fardeau de la preuve. Le résultat actuel franchit ces deux lignes rouges. On ne voit cela dans aucun autre pays. La France a examiné un projet allant dans le même sens

et est revenue en arrière en constatant qu'il n'était pas applicable.

Il y a le projet de l'Union européenne...

P. B.: Il va dans le sens du contre-projet.

D. d. B.: Pas du tout, il prévoit la responsabilité civile. C'est la grande différence.

P. B.: La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* a fait en septembre toute une analyse du projet suisse, car beaucoup de pays nous scrutent pour voir si l'on va agir contre notre propre intérêt. Ils ont analysé dans le détail et ils ont conclu que c'était une initiative ultra-radical. Sans compter qu'elle concerne même les petites entreprises et pas uniquement les multinationales, comme veut le faire croire l'intitulé utilisé par les initiateurs pour ajouter une grosse charge émotionnelle.

Dominique de Buman, vous avez déclaré dans une interview que «le grand danger, ce sont les enfumeurs», qui disent par exemple que les PME sont concernées. Est-ce que M. Bulcke fait partie des enfumeurs?

P. B.: J'adore les cigares, mais je ne suis pas un enfumeur.
D. d. B.: Je n'accuse pas M. Bulcke à titre personnel, je regrette qu'il se retrouve dans les faits comme défenseur des moutons noirs alors que Nestlé mérite une bien meil-

leure image que ça. Sur votre question, lisez le texte, c'est faux. Il n'y a pas de place pour l'interprétation. C'est quelques entreprises qui sont dans des métiers à risque de niche, comme certains commerces de diamants ou de métaux précieux. Là, oui, il y aura quelques PME concernées, celles par exemple qui sont en relation d'exclusivité. Mais c'est une infime minorité.

Combien?

D. d. B.: Entre 1000 et 1500, ce sont les chiffres des services de la conseillère fédérale Keller-Sutter. Les chiffres de FurrerHugi [l'agence de relations publiques qui se bat aux côtés d'Economiesuisse contre ce texte] parlent de 80000 entreprises, mais c'est complètement faux. En utilisant ce prétexte, vous, les opposants, utilisez aussi la charge émotionnelle des PME...

P. B.: Le contre-projet précise mieux qui sera concerné.

D. d. B.: Non, dans votre contre-projet, les PME sont aussi menacées puisqu'on exprime le besoin de les protéger. Et cela, personne ne l'a vu. L'initiative n'a pas d'effet direct sur l'immense majorité des PME.

Si la Suisse accepte cette initiative, ne se tire-t-elle pas une balle dans le pied, comme le dit M. Bulcke?

D. d. B.: Pas du tout. La nouvelle directive européenne devrait être annoncée tout prochainement et elle inclut visiblement la responsabilité civile. En Europe, la directive actuelle équivaut à peu près au contre-projet indirect, mais elle est restée sans conséquence. On ne fait pas cavalier seul. En Angleterre, des plaintes sont ouvertes. En France, vous avez dit que la loi avait été cassée, c'est faux. Il y a deux procédures ouvertes contre Total. Mais il y a un point dont on n'a absolument pas parlé.

Lequel?

D. d. B.: Les victimes. On n'a pas dit un mot des personnes qui sont directement concernées. Nous leur donnerions la possibilité de venir devant la justice suisse pour avoir une reconnaissance de leurs droits. Ils devraient apporter la preuve...

... avec l'aide des ONG. Ce sera aussi un marché pour elles. Mais on n'oublie pas les victimes, M. Bulcke?

P. B.: Bien sûr, elles sont au cœur de nos préoccupations. Il y a aussi les ONG qui les aident. Mais arrêtons de penser qu'il n'y a que le système judiciaire suisse qui fonctionne.

Nestlé est-il en procès dans des pays en voie de développement sur des

questions relatives aux droits humains ou à l'environnement?

P. B.: Oui.

D. d. B.: Donc l'initiative ne vous met pas en danger, puisqu'elle instaurerait les mêmes règles pour tous...

P. B.: Si on est jugés coupables, on prend nos responsabilités. Mais l'extension de la responsabilité pour des choses que l'on n'a pas faites est inacceptable.

M. de Buman, qu'est-ce que cela fait de vous battre contre vos alliés traditionnels?

D. d. B.: C'est vrai que ce n'est pas mon rôle habituel. Mais des gens que je connais dans l'économie et la finance me téléphonent et me disent que cette initiative est juste. La tendance globale va vers une meilleure traçabilité des comportements des entreprises. Rappelez-vous le cas du secret bancaire, dont j'ai vécu de l'intérieur l'effritement à Berne. On nous disait aussi qu'il fallait se battre pour le conserver. Il n'a pas résisté au vent de l'histoire.

P. B.: Il y a une tendance de fond, c'est juste. Mais cet absolutisme moral ne doit pas rendre toute discussion impossible. Cette initiative est beaucoup trop radicale. Elle endommage même l'objectif qu'il y a devant nous. Si elle passe, des

ONG n'hésiteront pas à utiliser le nom de Nestlé pour mener des procès. Est-ce que l'on pourra encore s'engager avec de petits fournisseurs? Est-ce que l'on pourra encore contribuer au développement de ces pays si l'on doit en sortir?

D. d. B.: Je sais qu'il y a pas mal d'employés de Nestlé qui sont favorables à cette initiative. C'est dommage que vous deviez vous faire le porte-parole, dans ce débat, d'entreprises qui n'appliquent pas le bon comportement. Nestlé mérite une meilleure image que celle qu'elle se donne.

Vraiment?

P. B.: C'est excessif de dire que l'on est instrumentalisés. C'est vous qui nous avez mis sur vos brochures. Quoi qu'il en soit, j'espère vraiment que la raison prédominera dans ce débat et que le contre-projet sera activé. J'ai confiance dans le sens commun en Suisse! Et si c'est oui, nous dormons une bonne nuit là-dessus et l'on essaiera de limiter au maximum les dégâts.

D. d. B.: On se donne donc rendez-vous après le 29 novembre.

P. B.: Avec plaisir. ■

PROFIL

1956 Naissance à Fribourg.

1994-2004 Syndic de Fribourg.

2001 Président du Grand Conseil fribourgeois.

2003-2019 Conseiller national PDC.

2018 Président du Conseil national.

2020 Président de l'Association suisse des cadres et président de la Coopérative des producteurs de fromage d'alpage.